



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°01-180816:

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2016 / Approbation

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 août 2016 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 20

Procuration (s) : 06

Absent (s) : 03

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX-HUIT AOUT
DEUX MILLE SEIZE**

L'an deux mille seize le dix-huit Août à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie PICARD 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Georges GIRAUD conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel 1^{er} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Alette ROLLAND conseillère municipale à Lucien BOYER conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal.

Affaire n° 01-180816:
Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2016 / Approbation

L'an deux mille seize le **trente juin** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **23 juin 2016** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présents est de **22** à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du **30 juin 2016**.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité **20** voix pour, **4** oppositions (BOYER Lucien conseiller municipal - SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale - ROLLAND Alette conseillère municipale) et **2** abstentions (DEURWEILHER Didier conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal) :

- **APPROUVE** le Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2016.

(Pièce Jointe : Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2016).

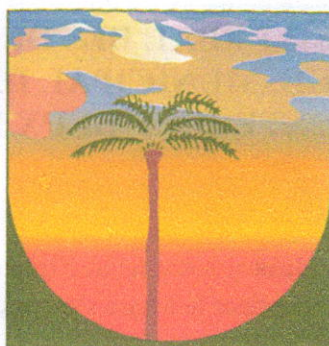
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



LA PLAINE DES PALMISTES

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Juin 2016

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM01-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

PROCÈS-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SÉANCE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE SEIZE

L'an deux mille seize le **trente Juin** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie PICARD 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Georges GIRAUD conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S): Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal.

Le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présents est de **22** à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Absents : **4**

Procurations : **3**

PRÉAMBULE DU MAIRE

Début du préambule à 16h45.

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et précise que c'est le troisième conseil municipal de l'année avec 41 affaires à l'ordre du jour, le travail n'est pas insurmontable mais c'est quand même autant de situations qui nécessitent les décisions du conseil municipal pour les changements divers, des modifications ... c'est la vie communale. L'ordre du jour présente 10 premières affaires qui concernent les Comptes Administratifs 2015 pour :

- Le budget principal de la Ville et de ses annexes Eau, SPANC et Pompes Funèbres.

Le maire précise que lors de la séance pendant laquelle le compte administratif de la commune est débattu, le conseil municipal élit un président de séance, que le maire participe à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le maire souligne qu'il fera lors de son préambule une présentation globale de ces affaires et laissera les élus en débattre et prendre la décision qui convient et ne manque pas de souligner qu'il a souvent l'occasion de rencontrer l'équipe majoritaire. Même régulièrement, pas souvent les autres, pour le LPA lors des commissions électorales en la présence e Monsieur BOYER Éric conseiller municipal.

En ce qui concerne la vie communale, le maire souligne que la Plaine des Palmistes est rentrée pleinement dans sa saison hivernale, l'hiver à la Plaine change un peu les habitudes des uns et des autres, les rues sont moins fréquentées mais chacun voit comment vit la commune et pour le maire la commune **vit paisiblement** et surtout en travail, en chantier, en activité.

La commune connaît ses activités économiques qui sont soutenues bien sûr par la collectivité que ce soit des artisans, des entreprises, des agriculteurs, des planteurs de goyavier Pour organiser des réunions de travail pour faire avancer les choses.

La commune bénéficie également des animations portées par nos associations en plus de celles organisées par nos services, ce n'est peut-être pas Champ-Fleuri ni Luc Donat ou alors les grands théâtres de l'île mais c'est à la hauteur de nos possibilités et on s'est retrouvé avec un outil culturel qui est devenu municipal alors, il faut faire en sorte que les animations se fassent avec les moyens de la commune. Le maire rajoute qu'il y a un grand travail qui se fait et la commune accompagne les associations dans leur projet, leurs actions **autant que possible, et surtout dans la gestion des affaires publiques.**

La commune déroule ses jours qui se suivent, se succèdent avec ses petits bonheurs simples, ses humeurs, ses états d'âmes comme partout et nous regardons vivre notre monde d'aujourd'hui avec ses complications, ses événements : (l'EURO 2016, compétitions de football, les manifestations organisées dans les quatre coins de l'île ou de France), qui retiennent l'attention et que personne ne s'en désintéresse ... il souligne que la population de la Plaine des Palmistes n'est pas étrangère à notre monde réel. Les affaires marchent, la Plaine des Palmistes avance quoi qu'on dise. A son avis il n'y a pas de grandes manifestations de mécontentement à la Plaine,

Accusé de réception en préfecture
674 219740065-20160618-DCM01-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

certaine époque) et ni de soulèvement de foule et c'est vrai que ce serait bien de voir les gens s'exprimer et de montrer leur mécontentement ! **La vraie Liberté c'est ce qui va être célébré bientôt en ce 14 juillet**, C'est aussi montrer à travers les conseils techniques en ce qui concerne le personnel. Les services le montrent lors des rencontres sur le terrain, lors des discussions et avec la population ici et là et prochainement par la célébration d'une centenaire Rita FESTIN, c'est la vie du village avec tous ses aspects.

Le maire explique que le village vit :

- au rythme des chantiers qui s'ouvrent et qui se succèdent et 41 affaires au conseil municipal montrent bien le travail, la réflexion, les échanges, les présentations avec les bureaux d'études et selon les engagements qui avaient été pris devant la population par la majorité.
- à la vitesse des études et des projets (écoles, des chantiers, des travaux, social...) et il faut concevoir en tant qu'élus l'idée qu'il y a des choses qui se préparent par exemple toutes les délibérations qui ont été votées sur les aménagements routiers (La Feuillade, Bienvenue, National, CD55, des présentations multiples....) et il y a d'abord tout ce travail en amont, de présentation, d'analyse, d'études, de positionnement avant d'arriver à des réalisations à proprement parler et de mettre en exercice toutes activités de la commune et d'attendre les financements pour le faire.

Le maire rappelle qu'il y a un programme de la mandature et ce programme sera respecté puis il annonce que :

- quatre chantiers sont déjà lancés, l'un est presque terminé il reste à terminer l'environnement autour du bâtiment au niveau de la rue Dureau ;
- le chantier de l'extension du local Dureau est terminé, maison Ritou
- le chantier pour le boulodrome se précise, clôture du chantier attendue fin décembre sauf complications,

Les chantiers sont suivis et contrôlés par l'élus chargé des travaux, Monsieur Yves PLANTE 6^{ème} adjoint nouvellement nommé, ce suivi est important bien sûr pour ne pas que la commune se retrouve dans des situations semblables lors de la reprise de la municipalité début 2014, des financements sont restés à la charge de la commune pour terminer les travaux : (par exemple, pour le presbytère seulement près de 80 000€ pour mettre en état conforme, le bâtiment).

En ce qui concerne la vie du village, le maire informe qu'il n'a pas été possible d'avoir la présentation de ce dossier car le bureau d'études devait porter des modifications ; il s'agit d'un dossier important pour la commune qui est en train d'officialiser **un grand Schéma Directeur des Eaux jusqu'à 2032** et sur quoi il faudra se baser pour voir toute la situation de l'eau sur la Plaine, depuis les ressources en passant par le stockage, l'amélioration de l'eau au niveau des citernes, des captages, des forages...ce sera toute la qualité de l'eau qu'il faudra travailler, revoir les adductions...

Le maire met l'accent sur cette période de l'ancienne mandature où rien n'a été fait et rappelle qu'il a été découvert qu'il y avait une fuite correspondant à plus de la moitié du réservoir dans le secteur d'Eucalyptus. Et comme ce secteur alimente bien sur les hauts de la rue Carron, de Monsieur AZOR, du haut du lotissement, de Bernadette AZOR... résultats de la situation pas d'eau et pas de pression

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM01-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

Suite aux constats la réparation a été immédiate et l'état du réseau a été remis en service pour les personnes concernées.

Le maire profite de l'occasion pour remercier le personnel qui s'y emploie, les agents du service des eaux pour le travail accompli.

Le maire informe que ce **schéma Directeur des Eaux** fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil municipal septembre ou octobre.

Il y a aussi un Schéma Directeur qui est lié au Schéma Directeur des Eaux, **c'est le schéma des voiries d'exploitation communale**, vaste programme ce qui expliquera les priorités et parlera de la Plaine et c'est l'affaire de tous et ce sera dit au niveau de l'éditorial du magazine municipal « Le Panorama ». Voilà une plaine valorisée et préparant son devenir.

Le maire rappelle que tout ce programme a été entrepris même pas en en l'espace de 2 ans 3 mois.

Le maire ajoute que malgré lui et aussi les élus, les services vu la prise en compte de toutes les difficultés que ça résulte, reconnaissent qu'il y a un gros problème sur la plaine c'est celui de l'emploi, pour l'embauche sociale dépendante de l'État. La commune a fait valoir 105 emplois à satisfaire, quota reçu 30 emplois aidés, c'est la dure réalité de la situation sociale à la Plaine des Palmistes.

Pour le maire l'embauche ne se fait pas sur la couleur politique de l'un et de l'autre, il y a les services sociaux qui travaillent très bien sur les dossiers en lien avec le 1^{er} adjoint Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel et la 2^{ème} adjointe Madame FÉLICIDALI Laurence du CCAS.

Le maire précise que le recrutement n'est pas une chose facile car ce n'est pas une situation qui dépend seulement du maire et des élus. Une réunion de travail avec la Sous-préfète et ses services au sujet des emplois aidés afin d'avoir les réponses sur les demandes et les courriers transmis a eu lieu vendredi dernier.... Cette situation n'est pas que l'affaire du maire et des élus, c'est aussi celle des partenaires (Département, Région qui fait déjà des efforts sur la participation sur les chantiers verts au Piton des Songes).

Le maire précise que ce préambule a été nécessaire mais il faut aborder l'ordre du jour et demande à l'assemblée de bien rester dans l'ordre du jour, 41 affaires c'est long et continue en retraçant quelques généralités sur les comptes administratifs.

Quelques remarques :

- Le compte Administratif Ville fait état d'un bon résultat en augmentation avec l'effort. C'est la maîtrise des dépenses réelles mais aussi la capacité de faire rentrer plus de recettes, le compte administratif fait état d'un excédent net global de clôture qui est de 2 607 538,11€ à comparer au résultat de 1 407 553,75€€ de l'exercice 2014.
 - . **En section de fonctionnement** : 2 134 345,67€
 - . **Le solde global de la section d'investissement** au 31 décembre 2015 se chiffre à un montant cumulé de 473 192,44€

. **L'épargne nette** qui permet d'autofinancer les investissements futurs est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle s'établit pour 2015 à **841 228€ fin 2015 contre 128 617€ en 2014.**

Le maire rappelle que c'était d'ailleurs les préconisations de l'audit, entre 650 et 850 000€ d'épargne, donc la commune a pu atteindre cette somme.

En conclusion, le maire précise à l'assemblée qu'il pourra voter ou non sur ces comptes administratifs et aussi en débattre. En ce qui concerne l'endettement de la commune, l'encours de la dette du budget principal au 31 décembre s'élevait à **2 865 132,49€**. L'encours de cette dette **par habitant est de 506,12€ et reste inférieur à l'encours de la dette des communes de la même strate démographique soit 870€/habitant.**

Remarque : la commune de la Plaine des Palmiste reste celle la moins endettée au niveau de l'ensemble des communes.

Le maire souligne que la commune peut avoir les portes des banques qui peuvent s'ouvrir compte tenue de la situation, par exemple la Caisse des dépôts et Consignations pour des prêts à des taux intéressants.

La Plaine ne va si mal que cela et va évoluer paisiblement, dans la tranquillité et c'est comme cela que les choses se traitent, se préparent et se précisent.

Début de la séance à 17h25.

Madame ALOUETTE Priscilla conseillère municipale est désignée comme secrétaire de Séance.

Le maire demande de procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc demande la parole :

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc précise que la vie communale retracée par le maire lors de son préambule n'a pas la même coloration que l'opposition et souligne qu'il ne voit pas l'intérêt que la population porte à la commune. Pour lui il aurait aimé que le maire parle plus :

- des évènements qui ont marqué la vie de la Plaine : la fête des goyaviers, la fête de la musique, seule commune qui a eu des spectacles payants ;
- de la hausse des impôts délibérée lors du conseil du 31 mars 2016 ;
- du drame qui touche la famille GUICHARD, maison entièrement brûlée ;
- la commune emploie 309 agents dont 210 agents n'occupant pas un emploi permanent, il se pose la question comment peut-on avoir des charges du personnel de 7 985 523,64€ par rapport à cette situation. Pour lui, la Mairie de la Plaine des Palmistes est devenue la Mairie de la précarité.
- Les dossiers des agents licenciés, quelles sont les réponses apportées au Défenseur des Droits ? Pour exemple **Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc** dit que René Paul

VICTORIA vient de prendre 3 ans d'inéligibilité pour avoir licencié injustement un agent.

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc reprend et cite d'autres points :

- Le dossier de la Maison Familiale, est-il bouclé ?
- Parution dans le quotidien d'où la construction de deux nouveaux collèges en 2017 et 2021, est-ce que la commune de la Plaine des Palmistes fait partie de ces deux collèges et demande confirmation du conseiller départemental.
- A l'Euro 2016, des communes ont envoyées un ou deux jeunes pour participer au moins à un match, à sa connaissance la commune de la Plaine des Palmistes a été aux abonnés absents. Que fait l'OMS ? Que fait le Club de foot en la matière ?

Et il souhaite venir sur un autre point, les sapeurs-pompiers de la Réunion vont défiler pour le 14 juillet à Paris auprès du Président HOLLANDE, connaissant la participation de la commune au SDIS est-ce qu'il y a au moins un sapeur pompier de la Plaine concerné ?

L'opposition peut revenir sur les chantiers en cours, en tant que représentant de l'opposition il fait remarquer que depuis 2014 la commune est en état de vigilance municipale.

Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel précise à **Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc** que tout ce qu'il dit, sert la majorité municipale et permet de revaloriser la majorité.

L'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

Affaire n° 01-300616 : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2016 / Approbation
Affaire n° 02-300616 : Budget principal de la Ville et annexes / Approbation des comptes de gestion 2015
Affaire n° 03-300616 : Budget principal de la Ville / Approbation du compte administratif 2015
Affaire n° 04-300616 : Budget annexe de l'Eau / Approbation du compte administratif 2015
Affaire n° 05-300616 : Budget annexe du SPANC/ Approbation du compte administratif 2015
Affaire n° 06-300616 : Budget annexe des Pompes Funèbres / Approbation du compte administratif 2015
Affaire n° 07-300616 : Budget principal de la Ville / Affectation du résultat constaté au compte administratif 2015
Affaire n° 08-300616 : Budget annexe de l'Eau / Affectation du résultat constaté au compte administratif 2015
Affaire n° 09-300616 : Budget annexe du SPANC / Affectation du résultat au compte administratif 2015
Affaire n° 10-300616 : Budget annexe des Pompes Funèbres / Affectation du résultat constaté au compte administratif 2015
Affaire n° 11-300616 : Subventions aux associations / Attribution et ajustement des aides octroyées en 2016
Affaire n° 12-300616 : Société Publique Locale Energies Réunion / Souscription au capital de la société
Affaire n° 13-300616 : Dispositif Etat DETR 2015 / Priorisation d'un crédit obtenu en 2015 sur la rénovation du local technique prévu dans le cadre de l'aménagement du cimetière
Affaire n° 14-300616 : Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Etudes opérationnelles de conception pour la construction du nouveau centre technique municipal sur le site de la Ravine Sèche
Affaire n° 15-300616 : Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Etudes opérationnelles de conception pour l'aménagement d'un plateau vert sportif <u>au 1^{er} Village</u> (terrain de foot , dessertes et espaces publics)
Affaire n° 16-300616 : Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Etudes opérationnelles de conception pour la réalisation d'équipement de proximité <u>au 2^{ème} Village</u> (plateaux sportifs, locaux de quartier, parking et placette publique)
Affaire n° 17-300616 : Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Réhabilitation, mise aux normes et sécurisation de la salle des fêtes les <u>Goménolés</u> (Etudes de travaux)
Affaire n° 18-300616 : Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Réhabilitation et isolation thermo phonique <u>de l'aire couverte du Centre</u> (Etudes de travaux)
Affaire n° 19-300616 : Voiries Communales à Vocation de Desserte Agricole / Validation du plan de financement définitif de l'aménagement de la tranche 1 (ligne 3 500 et une antenne)
Affaire n° 20-300616 : Voiries Communales à Vocation de Desserte Agricole / Validation du plan de financement définitif de l'aménagement de l'extrémité de la rue DUREAU

Commune de la Plaine des Palmistes
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2016

Affaire n° 21-300616 : Etudes relatives à la nouvelle aire de manifestations / Modification du projet (site d'implantation et programme) et diminution de la subvention obtenue
Affaire n°22-300616 : Société Publique locale « Est Réunion Développement » SPL ERD / Prestation d'accompagnement et d'Ingénierie
Affaire n° 23-300616 : Aménagement intégré des nouveaux vestiaires et gradins du stade Adrien ROBERT / Validation de l'élément ESQ
Affaire n° 24-300616 : Aménagement de la rue des Glycines et d'un cheminement doux / Approbation de l'élément PRO-DCE
Affaire n° 25-300316 : Plan Locale d'Urbanisme (PLU) de la commune de la Plaine des Palmistes / Approbation de la modification n°1 portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU2 sise au 1 ^{er} Village et l'adaptation règlementaire des zones Ub et Ur
Affaire n° 26-300616 : Forage du Bras-Piton / Renouvellement de la convention de mise à disposition avec le Conseil Départemental
Affaire n° 27-300616 : Amélioration de l'adressage / Dénomination d'une voie nouvelle de lotissement au lieu-dit Bras-Piton
Affaire n° 28-300616 : Acquisition foncière parcelles AT 426 et 429 / Approbation de la convention opérationnelle de portage entre la Commune et l'EPFR
Affaire n° 29-300616 : Echange parcelle AL196 appartement à Monsieur VALLY Issa contre parcelle communale cadastré AM 161 en partie / Rectification du nom du propriétaire (Issa Abdoul Samad)
Affaire n° 30-300616 : Echange parcelles AD 67 et 68 appartenant à Monsieur LEDENON Jean Paul contre parcelle communale cadastrée AT 591 / Modification de la soulte
Affaire n° 31-300616 : Vente parcelles AL 260 et 270 en partie à la société « FIKS » / Modification du nom du preneur qui devient la société « LA PLAINE »
Affaire n°32-300616 : Mutation foncière sur la Zone Artisanale / Vente parcelle communale cadastrée AC 290 à Monsieur SAUTRON David gérant de la société « AMIDS »
Affaire n° 33-300616 : Mutation foncière sur la Zone Artisanale / Vente parcelle communale cadastrée AC 496 à Monsieur MUSSARD Klébert gérant de la SCI « KC AND QM »
Affaire n° 34-300616 : Mutation foncière sur la Zone Artisanale / Vente parcelle communale cadastrée AC 536 à Monsieur FONTAINE Wilfrid gérant de « Chez Will Grillados »
Affaire n° 35-300616 : Vente du foncier communale du lotissement SHLMR du Centre / Abrogation de la délibération du 6 novembre 1992
Affaire n° 36-300616 : Gestion du Compte Epargne Temps (CET) / Modification des règles de fonctionnement et d'indemnisation
Affaire n° 37-300616 : Organisation des services municipaux / Modification du tableau des effectifs -Création de postes
Affaire n° 38-300616 : Rapport sur l'état de la Collectivité au 31/12/2015 / Présentation du bilan social relatif à l'année 2015
Affaire n° 39-300616 : Plan de mise Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) / Engagement de la démarche sur le territoire
Affaire n° 40-300616 : Attribution de logement sociaux de la SIDR / validation de la convention cadre des réservations locatives avec la SIDR
Affaire n° 41-300616 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes / Modification

Affaire n° 01-300616 :

Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2016/Approbation

L'an deux mille seize le **Trente et un mars** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie PICARD 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint – Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe – Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Georges GIRAUD conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal – Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S): Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal.

Madame Emmanuelle GONTHIER est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite **le 24 mars 2016** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présents est de **24** à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du **31 mars 2016**.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal ?

Observations :

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc précise qu'il sera difficile de soutenir la synthèse de l'affaire n°1 et rappelle qu'en ce qui concerne la question sur les subventions des associations et plus particulièrement de l'Association pour la Solidarité Palmiplainoise. Il confirme que cette association n'a rien demandé comme subvention.

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc ne manque pas de faire remarquer que lors de la séance du 31 mars 2016, le maire a précisé que la municipalité ne peut intervenir sur un domaine privé, or la commune a bien effectuée des travaux de voirie sur le domaine privé d'une famille.

Le maire répond que ces travaux ont été effectués afin de faciliter l'accès aux familles pour des interventions urgentes (infirmiers, médecins, urgences...).

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 3 oppositions (BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) et 2 abstentions (ROLLAND Alette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal) :

- APPROUVE le Procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2016.

---ooOoo---

Affaire n°02-300616
Budget principal de la Ville et annexes /Approbation des comptes de gestion 2015

Le maire précise que c'est la tenue et le contrôle du compte par le Receveur Municipal concernant le Budget Principal et les Budgets annexes de l'Eau, du SPANC et des Pompes Funèbres pour l'exercice 2015.

Observations :

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc précise qu'il ne doute pas de la véracité du receveur municipal et pose la question suivante :

- Comment pour le résultat de clôture de l'exercice 2015 on arrive à 3 353 648,74€ ?

Monsieur HOAREAU Jacky, Directeur Financier répond que cette somme correspond bien au cumul des résultats de clôture du Budget Principal et des 3 budgets annexes (Eau, SPANC, Pompes Funèbres).

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (ROLLAND Alette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- ARRETE les comptes de gestion 2015 concernant le Budget Principal et les budgets annexes de l'Eau, du SPANC et des Pompes Funèbres
- AUTORISE le maire ou en son absence, l' élu délégué à signer tous les documents y afférents

---ooOoo---

Affaire n°03-300616

Budget principal de la Ville / Approbation du compte administratif 2015

Le Maire précise que s'agissant des comptes administratifs 2015 Ville, Eau, SPANC, Pompes Funèbres tout est calé. En ce qui concerne ces affaires, le maire rappelle que la réglementation doit être respectée comme dans toutes les communes, c'est-à-dire que lors de la séance pendant laquelle les comptes sont débattus, le maire participe à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Le maire désigne Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel, 1^{er} adjoint pour le suppléer.

Monsieur HOAREAU Jacky, Directeur Financier retrace les grandes lignes qui sont à retenir :

Il n'y a pas eu d'effet ciseau c'est-à-dire les dépenses réelles de fonctionnement n'ont pas augmenté plus vite que les recettes réelles de fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé positif de **2 134 345,67€** tandis que la section d'investissement dégage un résultat cumulé en tenant compte des restes à réaliser donc un résultat cumulé de **473 192,44€** ce qui fait un solde global de budget de fonctionnement de **2 607 539,11€**.

Ce qu'il faut rajouter au niveau des ratios, le 1^{er} ratio que canalise le banquier, l'épargne nette, elle est en nette amélioration en 2015, elle atteint **841 228€**, cela démontre la capacité de la commune à faire face aux futurs travaux, **éléments positifs et essentiels à noter.**

D'autres éléments remarquables :

Une légère baisse des charges réelles de fonctionnement c'est-à-dire les dépenses brutes et les remboursements des contrats aidés. En 2015, le coût réel des dépenses du personnel en tenant compte des remboursements s'élève alors à **6 184 415,72€** donc une dépense, pour un coût par habitant de **1410,62€ soit près de 73,70%** du total des charges réelles de fonctionnement.

Au niveau des recettes comme la plupart des communes de l'île, l'octroi de mer reste la recette la plus importante **soit 4 190 310€** et représente 34,69% des recettes de fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement en englobant la dotation à l'aménagement s'est élevée à **1 404 593€** et représente **11,63%** des recettes réelles de fonctionnement.

Les impôts directs locaux ont représenté une somme de **1 663 853€ en 2015** soit une hausse de 3,16% par rapport à 2014 et pèsent plus de 13,77% du total des recettes réelles de fonctionnement.

Observations :

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc précise que suite à une remarque faite en séance sur les charges du personnel, il est satisfait de voir apparaître les éléments suivants :

« En valeur relative, les charges de personnel représentent près de 73,70% du total des charges réelles de fonctionnement ».

Le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la séance, le 1^{er} adjoint, Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel, étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (ROLLAND Alette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **VOTE** le compte administratif 2015
APPROUVE le compte administratif 2015 du budget principal de la Ville.
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°04-300616

Budget annexe de l'Eau / Approbation du compte administratif 2015

Observations : Pas de remarques

Le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la séance, le 1^{er} adjoint, Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel, étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (ROLLAND Alette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe de l'Eau.
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°05-300616

Budget annexe du SPANC / Approbation du compte administratif 2015

Observations : Pas de remarques

Le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la séance, le 1^{er} adjoint, Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel, étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (ROLLAND Aliette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget annexe du SPANC.
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---
Affaire n°06-300616

Budget annexe des Pompes Funèbres / Approbation du compte administratif 2015

Observations : Pas de remarques

Le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la séance, le 1^{er} adjoint, Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel, étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (ROLLAND Aliette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe des Pompes Funèbres.
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---
Affaire n°07-300616
Budget principal de la Ville / Affectation du résultat constaté au compte Administratif 2015

Monsieur HOAREAU Jacky explique que le Compte Administratif 2015 du Budget Principal, voté au mois de Juin 2016, a constaté un résultat au 31 décembre 2015 égal à **2 134 345,67€**. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé d'exploitation 2015 en recette d'exploitation au compte 002, pour le même montant **soit 2 134 345,67€**.

Observations : Pas de remarques

Le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la séance, le 1^{er} adjoint, Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel, étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (ROLLAND Aliette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **AFFECTE** le résultat cumulé de fonctionnement 2015 en recette de fonctionnement, au compte 002, pour un montant de 2 134 345,67 euros.
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°08-300616

Budget annexe de l'Eau / Affectation du résultat constaté au compte administratif 2015

Monsieur HOAREAU Jacky explique que le compte administratif 2015 du Budget Annexe de l'Eau a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2015 égal à **589 826,85€**. Aucun solde de restes à réaliser n'est enregistré à la section d'investissement. Il résulte que la section d'investissement présente un besoin de financement de **222 050,26€**. Il est proposé une affectation de couverture du besoin de financement de la section d'investissement de **222 050,26€** et une affectation de solde en section d'exploitation (inscription au compte 002) **soit 367 776,59€**

Observations : Pas de remarques

Le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la séance, le 1^{er} adjoint, Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel, étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (ROLLAND Aliette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **AFFECTE** le résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'inscription d'une recette de 222 050,26 euros au compte 1068 « Excédent d'exploitation capitalisé »
- **REPORTE** le solde résiduel en recette d'exploitation, au compte 002, pour un montant de 367 776,59 euros.
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°09-300616

Budget annexe du SPANC / Affectation du résultat constaté au compte administratif 2015

Monsieur HOAREAU Jacky explique que le compte administratif 2015 du Budget Annexe de SPANC a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2015 égal à **27 484,14€**. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé d'exploitation 2015 en recette d'exploitation au compte 002, pour le même montant **soit 27 484,14€**.

Observations : Pas de remarques

Le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la séance, le 1^{er} adjoint, **Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel**, étant désigné pour le suppléer.

Puis **Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel** procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (**ROLLAND Alette** conseillère municipale - **GUERIN Jacques** conseiller municipal - **BOYER Lucien** conseiller municipal – **SAINT-LAMBERT Jean Luc** conseiller municipal – **DELATRE Joëlle** conseillère municipale) :

- **AFFECTE** le résultat cumulé d'exploitation 2015 en recette de d'exploitation, au compte 002, pour un montant de 27 484,14 euros.
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°10-300616

Budget annexe des Pompes Funèbres / Affectation du résultat constaté au compte administratif 2015

Monsieur HOAREAU Jacky explique que le compte administratif 2015 du Budget Annexe des Pompes Funèbres a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2015 égal à **1 698,32€**. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé d'exploitation 2015 en recette d'exploitation au compte 002, pour le même montant **soit 1 698,31€**.

Observations : Pas de remarques

Le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la séance, le 1^{er} adjoint, **Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel**, étant désigné pour le suppléer.

Puis **Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel** procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 5 abstentions (ROLLAND Alette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **REPORTE** la totalité du résultat en recette à la section d'exploitation au compte 002 pour un montant de 1 698,31 €.
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°11-300616

Subventions aux associations / Attribution et ajustement des aides octroyées en 2016

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 23 voix pour (1 absence au moment du vote, le maire) et 1 abstention (GUERIN Jacques conseiller municipal) :

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions comme mentionnées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°12-300616

Société Publique Locale Energies Réunion / Souscription au capital

Observations :

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc fait remarquer que cette société présente un déficit d'environ de 2 000 000€ et il ne comprend pas pourquoi une petite commune comme La Plaine des Palmistes va renflouer la caisse de cette SPL, comme il est bien précisé dans le paragraphe de la page 26, l'entrée au capital de la commune de la Plaine des Palmistes est proposé pour un montant de 8000,00€ alors que la commune de la Possession est de 5 500€, la CINOR de 5000€.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 17 voix pour (1 absence au moment du vote, le maire), 3 oppositions (BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle) et 4 abstentions (ROLLAND Alette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal – BOYER Éric conseiller municipal – PAYET Johnny conseiller municipal) :

- **APPROUVE** l'entrée au capital de la Commune de la Plaine des Palmistes à la SPL Energies Réunion

- **FIXE** la souscription de la Commune de la Plaine des Palmistes au capital à hauteur de 8 000 € soit la valeur de 80 actions de 100 € chacune ;
- **APPROUVE** la libération des sommes en une seule fois pour l'année 2016
- **DESIGNE Madame Sylvie PICARD** pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale des actionnaires et à l'Assemblée Spéciale de la SPL et l'autoriser, le cas échéant, à occuper les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale et/ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de la SPL Energies Réunion.
- **AUTORISE Madame Sylvie PICARD** à percevoir des jetons de présence ou tout autre avantage justifié par sa mission de représentation au sein des instances de la SPL Energies Réunion
- **CHARGE** Monsieur Le Maire ou toute autre personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

---ooOoo---

Affaire n°13-300616

Dispositif Etat DETR 2015 / Priorisation d'un crédit obtenu en 2015 sur la rénovation du local technique prévu dans le cadre de l'aménagement du cimetière

Observations :

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc fait remarquer qu'il a eu raison de dire en séance que les financements DETR ne sont jamais attribués dans sa totalité.

Monsieur HOAREAU Jacky, Directeur Financier précise qu'il s'agit là des demandes de financements pour 2015, des demandes seront proposées pour 2016. Il s'agit d'une réorientation d'un financement de 2015 sur un projet plus dimensionné.

Puis **Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel** procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour (1 absence au moment du vote, le maire), 3 oppositions (BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) et 1 abstention (GUERIN Jacques conseiller municipal) :

- **VALIDE** cette opération,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le maire à solliciter les financements de la DETR,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence son adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

---ooOoo---

Affaire n°14-300616

Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Etudes opérationnelles de conception pour la construction du nouveau centre technique municipal sur le site de la ravine Sèche

Observations :

Monsieur SAINT-LAMBERT Jean-Luc précise qu'il ne doute pas de la nécessité de revoir l'environnement et les conditions de travail du personnel technique mais pourquoi un nouveau Centre Technique puisqu'il y a un bâtiment existant.

Madame ROLLAND Alette rappelle qu'il y a eu une délibération en 2014 pour la Construction du nouveau Centre Technique Municipal. Quelle sera la suite ?

Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel répond que la délibération N°7 du 27 août 2014 sera annulée.

Puis **Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel** procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour (2 absences au moment du vote le maire, ALAVIN Micheline – 5^{ème} adjointe) et 4 abstentions (GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **APPROUVE** le projet de construction du nouveau centre technique municipal,
- **ANNULE** la délibération n°7 du 27 août 2014,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°15-300616

Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Etudes opérationnelles de conception pour l'aménagement d'un plateau vert sportif au 1^{er} Village (terrain de foot, dessertes et espaces publics)

Observations : Pas de remarques

Puis **Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel** procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour (2 absences au moment du vote le maire, ALAVIN Micheline – 5^{ème} adjointe) et 4 abstentions (GUERIN Jacques conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

---ooOoo---

Arrivée de FÉLICIDALI Laurence 2^{ème} adjointe

Départ de GUERIN Jacques conseiller municipal

Affaire n°16-300616

Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Etudes opérationnelles de conception pour la réalisation d'équipements de proximité au 2^{ème} Village (plateaux sportifs, locaux de quartier, parking et placette publique)

Observations :

Des échanges ont eu lieu sur la présentation du projet.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour (1 absence au moment du vote ROBERT Jean Noël conseiller municipal) et 4 abstentions (ROLLAND Alette conseillère municipale - BOYER Lucien conseiller municipal – SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- APPROUVE le projet de construction d'équipements sportifs de proximité et de locaux de quartier au 2^{ème} Village,
- APPROUVE le plan de financement des études de conception,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Départ de l'opposition (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal et BOYER Lucien conseiller municipal)

Affaire n°17-300616

- **Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Réhabilitation, mise aux normes et sécurisation de la salle des fêtes les Goménolés (Etudes et travaux)**

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour (1 absence au moment du vote ROBERT Jean Noël conseiller municipal) et 1 abstention (ROLLAND Aliette conseillère municipale) :

- **VALIDE** le dossier PROJET relatif à la réhabilitation, à la mise aux normes et à la sécurisation de la salle des fêtes « les Goménolés »,
- **APPROUVE** le lancement des travaux,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

---ooOoo---
Affaire n°18-300616

Plan de Relance Régional - Programme 2016 / Réhabilitation et isolation thermo-phonique de l'aire couverte du Centre (Etudes et travaux)

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 1 abstention (ROLLAND Aliette conseillère municipale) :

- **VALIDE** le dossier PROJET relatif à l'extension et à l'isolation de l'aire couverte du Centre,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **APPROUVE** le lancement des travaux,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué à signer tout document afférent cette affaire.

---ooOoo---
Départ de GONTHIER André conseiller municipal

Affaire n°19-300616

Voiries Communales à Vocation de Desserte Agricole / Validation du plan de financement définitif de la tranche 1 (ligne 3 500 et une antenne)

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **VALIDE** le nouveau plan de financement de la tranche 1 et le lancement des travaux,

- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°20-300616

Voiries Communales à Vocation de Desserte Agricole / Validation du plan de financement définitif de l'aménagement de l'extrémité de la rue DUREAU

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement et le lancement des travaux,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°21-300616

Etudes relatives à la nouvelle aire de manifestations / Modification du projet (site d'implantation et programme) et diminution de la subvention obtenue

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 1 abstention (ROLLAND Aliette conseillère municipale) :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** la Région Réunion en vue de procéder à la diminution par voie d'avenant de la subvention affectée aux études de conception relatives à l'aménagement de l'aire de manifestations,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°22-300616

**Société Publique Locale « Est Réunion Développement » (SPL ERD) / Prestation
d'accompagnement et d'ingénierie**

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le principe de contractualisation du marché à bon de commande d'accompagnement et d'ingénierie avec la SPL ERD;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°23-300616

**Aménagement intégré des nouveaux vestiaires et gradins du stade Adrien
ROBERT / Validation de l'élément ESQ**

Observations :

Le maire explique qu'il s'agit de la validation de l'esquisse, la construction des nouveaux vestiaires sera faite au niveau du gradin actuel pour avoir un ensemble vestiaires-gradins intégré et couvert, les études avaient été faites dans ce sens. Après analyses des offres le cabinet d'études a retenu le scénario 2 qui est plus adapté à la demande.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création des nouveaux vestiaires et gradins du stade Adrien ROBERT,
- **VALIDE** le scénario n°2 de l'architecte,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence le premier adjoint ou l'adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°24-300616

**Aménagement de la rue des Glycines et d'un cheminement doux / Approbation de
l'élément PRO-DCE**

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **VALIDER** le PRO-DCE,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation pour un montant de travaux estimé à 390 391,50 € HT,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°25-300616

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune Plaine des Palmistes / Approbation de la modification n°1 portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUs2 sise au 1^{er} Village et l'adaptation règlementaire des zones Ub et Ur**
-

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE**, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme, la modification du PLU de la Plaine des Palmistes telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département,
- **DIT** que la délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à l'article R.153-20 du Code de l'Urbanisme,
- **DIT** que conformément à l'article R 151-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie de La Plaine des Palmistes aux heures et jours habituels d'ouverture,
- **DIT** que la présente délibération deviendra exécutoire après sa transmission au Préfet et la publication de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

---ooOoo---

Affaire n°26-300616

- **Forage du Bras Piton / Renouvellement de la convention de mise à disposition avec le Conseil Départemental**
-

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **RENOUVELLE** la convention entre le Conseil Départemental et la Commune,
- **APPROUVE** les termes de ladite convention,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°27-300616

Amélioration de l'adressage / Dénomination d'une voie nouvelle de lotissement au lieu-dit Bras Piton

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PROCEDE** à la validation du nom de la voie, en retenant : « **Allée Jardins des Plaines** »
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°28-300616

Acquisition foncière parcelles AT 426 et 429 / Approbation de la convention opérationnelle de portage entre la Commune et l'EPFR

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PROCEDE** à la validation de l'acquisition du terrain aux conditions sus énoncées,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°29-300616

Echange parcelle AL 196 appartenant à Mr Vally Issa contre parcelle communale cadastrée AM 161 en partie / Rectification du nom du propriétaire (ISSA Abdoul Samad)

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PROCEDE** à la modification du nom du propriétaire de parcelle AL 196 et de procéder à l'échange aux conditions sus énoncées,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°30-300616

Echange parcelles AD 67 et 68 appartenant à Monsieur LEDENON Jean Paul contre parcelle communale cadastrée AT 591 / Modification de la soulte

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PROCEDE** à la modification de l'échange des parcelles aux conditions sus énoncées,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°31-300616

Vente parcelles AL 268 et 270 en partie à la société « FIKS » / Modification du nom du preneur qui devient la société « LA PLAINE »

Observations :

Monsieur BOYER Éric demande si le projet tient toujours ? Et ce que c'est le même propriétaire ?

Le Maire répond que le projet est toujours d'actualité et que c'est seulement le nom de l'acquéreur qui change.

Monsieur BOYER Éric précise que l'opposition va s'abstenir, comme ça été dit lors de la présentation de La première affaire lors de la séance du 25 juin 2015 concernant la mutation foncière, l'opposition n'est pas contre le projet mais c'est l'emplacement choisi qui dérange (lieu-dit la Butte).

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour et 2 abstentions (BOYER Éric conseiller municipal – PAYET Johnny conseiller municipal) :

- **PROCEDE** à la modification du nom de l'acquéreur qui devient la société dénommée « **La PLAINE** », aux conditions sus énoncées,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°32-300616

Mutation foncière sur la Zone Artisanale / Vente parcelle communale cadastrée AC 290 à Monsieur SAUTRON David gérant de la société « AMIDS »

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PROCEDE** à la validation de la cession du terrain de 661 m² référencé AC 290, hors frais notariaux, **au prix de 33 050 €**,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°33-300616

Mutation foncière sur la Zone Artisanale / Vente parcelle communale cadastrée AC 496 à Monsieur MUSSARD Klébert gérant de la SCI « KC AND QM »

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PROCEDE** à la validation de la vente du terrain de 1 000 m² référencé AC 496, hors frais notariaux, **au prix de 50 000 €**,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°34-300616

**Mutation foncière sur la Zone Artisanale / Vente parcelle communale cadastrée
AC 536 à Monsieur FONTAINE Jean Wilfrid gérant de « Chez Will Grillados »**

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PROCEDE** à la validation de la vente du terrain de 500 m² référencé AC 536, hors frais notariaux, au prix de 25 000 €,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---
Affaire n°35-300616

**Vente du foncier communal au lotissement SHLMR du Centre / Abrogation de la
délibération du 6 novembre 1992**

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour (1 absence au moment du vote JACQUEMART Jasmine conseillère municipale) et 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- **ABROGE** la délibération du 6 novembre 1992,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

---ooOoo---
Affaire n°36-300616

**Gestion du Compte Epargne Temps (CET) / Modification des règles de fonctionnement et
d'indemnisation**

Observations :

Le Maire apporte des précisions sur ce Compte Epargne Temps, ce compte concerne les agents et on doit respecter les règles. Pour le maire il y avait besoin de modifier certaines applications et il faut veiller à ce que les agents ne soient pas lésés.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** la modification des règles de fonctionnement et d'indemnisation du Compte Epargne Temps (CET) et notamment le retrait de l'option d'indemnisation ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°37-300616

Organisation des services municipaux / Modification du tableau des effectifs du personnel communal-Création de postes

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour et 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- **APPROUVE** la création des 2 postes susvisés ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°38-300616

Rapport sur l'état de la Collectivité au 31-12-2015 / Présentation du bilan social relatif à l'année 2015

Observations :

Le maire apporte des éléments par rapport à la présentation du Bilan Social, ce qui dégage :

- Plus d'hommes que de femmes dans la collectivité
- Plus de catégorie C , très peu de catégorie B et peu de Catégorie A
- La fourchette d'âges entre 45 ans et 59 ans qui sont les plus nombreux donc un personnel qui se rapproche de la retraite
- Peu de contractuel 1 ou deux cas, spécialisé
- Un équilibre entre les entrants et les sortants, lorsque quelqu'un part la commune essaie de couvrir le poste
- 700 jours de maladie ordinaire
- 1000 jours de congés de maladie
- 500 jours d'autorisation d'absence

Voici quelques éléments qui ressortent du bilan social de l'année 2015 de la collectivité.

Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel fait remarquer que par rapport à 2013 les agents sont moins en congés de maladie cela veut dire qu'ils sont en meilleure santé.

Madame FÉLICIDALI Laurence profite pour remercier les agents pour le travail fourni car le résultat est là.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **ADOPTE** pour l'année 2015 le rapport sur l'état de la collectivité arrêté au 31 décembre 2015,
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°39-300616

Plan de mise Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) / Engagement de la démarche sur le territoire

Observations :

Le maire précise que la commune n'a pas attendu la réglementation pour effectuer certains travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains endroits.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **DECIDE** l'engagement de la démarche d'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics telle qu'elle vient d'être exposée,
- **APPROUVE** la création d'un comité de pilotage et d'échanges « accessibilité des personnes handicapées »,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°40-300616

Attribution de logements sociaux de la SIDR / validation de la convention cadre des réservations locatives avec la SIDR

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention cadre de réservations locatives de la SIDR,
- **APPROUVE** cette convention cadre comme modèle pour les conventions de réservations locatives à venir avec les autres bailleurs présents sur le territoire de la CIREST,
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention cadre de réservations locatives entre la SIDR, la CIREST, les Communes membres et tous les actes y afférant.

---ooOoo---

Affaire n° 41-300616 :

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes /
Modification**

Observations : Pas de remarques

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **DESIGNE** les représentants de la collectivité au sein des divers organismes tels que présentés dans le tableau ci-après ;
- **AUTORISE** le maire à effectuer ou en son absence l'élu délégué, toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Commune de la Plaine des Palmistes
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2016

Le Maire clôture la séance.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2016 s'est levée à 19h40.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal dans sa séance du 18 août 2016 *à la majorité 20 voix* pour *4 oppositions et 2 Abstentions*, approuve le présent procès-verbal.

Secrétaire de séance,
ALOUETTE Priscilla

<p>Marc Luc BOYER Maire</p> 	<p>JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel 1^{er} adjoint</p> 	<p>FELICIDALI Laurence 2^{ème} adjointe</p> <p><i>Proc. à ALAVIN nicheline</i></p> 	<p>LAN YAN SHUN Gervile 3^{ème} adjoint</p> 
<p>PICARD Sylvie 4^{ème} adjointe</p> 	<p>ALAVIN Danielle 5^{ème} adjointe</p> 	<p>PLANTE Yves 6^{ème} adjoint</p> 	<p>GONTHIER Emmanuelle 7^{ème} adjointe</p> <p><i>Proc.</i></p> 
<p>ROBERT Jean Benoît 8^{ème} adjoint</p> 	<p>GIRAUD Georges Conseiller Municipal</p> 	<p>GONTHIER André Conseiller Municipal</p> 	<p>HOAREAU René Conseiller Municipal</p> <p><i>Proc. GONTHIER André</i></p> 
<p>VITRY Marie Lucie Conseillère Municipale</p> 	<p>ROBERT Jean Noël Conseiller Municipal</p> <p><i>Proc. à PLANTE Yves</i></p> 	<p>JACQUEMART Jasmine Conseillère Municipale</p> 	<p>DIJOUX Marie Josée Conseillère Municipale</p> 
<p>DORO Ghislaine Conseillère Municipale</p> 	<p>ALOUETTE Priscilla Conseillère Municipale</p> 	<p>DEURWEILHER Didier Conseiller Municipal</p> 	<p>ROLLAND Alette Conseillère Municipale</p> 
<p>GUERIN Jacques Conseiller Municipal</p> 	<p>BOYER Lucien Conseiller Municipal</p> 	<p>SAINT-LAMBERT Jean Luc Conseiller Municipal</p> <p><i>Saint Lambert</i></p> 	<p>DELATRE Joëlle Conseillère Municipale</p> <p><i>Proc.</i></p> 

Commune de la Plaine des Palmistes
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2016

<p>GRONDIN Toussaint Conseiller Municipal</p> <p><i>Absent</i></p>	<p>MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale</p> <p><i>Absente</i></p>	<p>BOYER Éric Conseiller Municipal</p> 	<p>PAYET Johnny Conseiller Municipal</p> <p><i>Absent</i></p>
<p>IGOUBE Sabine Conseillère Municipale</p> 			

Observations et réclamations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX-HUIT AOÛT
DEUX MILLE SEIZE

Affaire n°02-180816:

Défense des intérêts de la Commune de la Plaine des Palmistes dans l'instance pendante devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX sous le n° 16BX02206 (Affaire COSYLVA portant sur la construction de l'école du 1^{er} Village)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 août 2016 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Procuration (s) : 05
Absent (s) : 03
Total des votes : 26

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

L'an deux mille seize le dix-huit Août à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie PICARD 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Georges GIRAUD conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel 1^{er} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Alette ROLLAND conseillère municipale à Lucien BOYER conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal.

Affaire n°02-180816

Défense des intérêts de la Commune de la Plaine des Palmistes dans l'instance pendante devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX sous le n° 16BX02206

(Affaire COSYLVA portant sur la construction de l'école du 1^{er} Village)

Pour mémoire, il est rappelé au Conseil Municipal que cette affaire remonte à 2013 avec la passation d'un marché par l'ancienne municipalité à la société Trait Carré, lot charpente/couverture, pour la construction de l'école Zulmé Pinot. A l'époque, l'attribution du marché s'est faite sur la base d'un faux, ce qui nous a obligés à procéder à la résiliation du marché en juin 2014.

Suite à cette résiliation, un sous-traitant de cette société a intenté une action au Tribunal Administratif de Saint-Denis pour être payé d'une prestation non réalisée sur l'école. Le jugement rendu par le Tribunal Administratif, en date du 16 février 2016, nous est défavorable.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux et en cassation au Conseil d'Etat si cela devait s'avérer nécessaire.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, 16°, et L 2122-23,

VU, la délibération du 17 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Jugement rendu par le Tribunal Administratif de SAINT DENIS DE LA REUNION le 18 février 2016 suite à la requête présentée par la société COSYLVA représentée par la Société FIDAL, avocats, le 13 novembre 2014, (dossier n° 1401104),

VU, la requête présentée par M. Le Maire de La COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES représenté par Me MOREL, avocat, le 6 juillet 2016 devant la Cour d'Appel de BORDEAUX (dossier n° 16BX02206),

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 4 oppositions (BOYER Lucien conseiller municipal - SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale - ROLLAND Alette conseillère municipale) et 2 abstentions (DEURWEILHER Didier conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal) :

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour défendre les intérêts de la Commune, d'ester en justice dans l'instance pendante devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX (dossier n° 16BX02206) et de se pourvoir en cassation le cas échéant ;

- **DESIGNE** Me Jean-Jacques MOREL, avocat au barreau de SAINT DENIS DE LA REUNION, la charge de représenter la Commune dans cette instance.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM02-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX-HUIT AOÛT
DEUX MILLE SEIZE

Affaire n°04-180816:

Mutation foncière / Vente parcelle communale AT N°684 sise à la rue Bouvier DELOZIER

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 août 2016 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Procuration (s) : 05
Absent (s) : 03
Total des votes : 26

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

L'an deux mille seize le dix-huit Août à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint -- Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie PICARD 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Georges GIRAUD conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel 1^{er} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Alette ROLLAND conseillère municipale à Lucien BOYER conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal.

Affaire n°04-180816

Mutation foncière / Vente parcelle communale AT N°684 sise à la rue Bouvier DELOZIER

Par courrier en date du 07 avril 2016, Monsieur et Madame HADJEE Younous ont sollicité la Commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située à la rue Bouvier DELOZIER (Lotissement Bras-Creux), référencée AT 684 pour une surface de 623 m².

A ce titre, la Ville a sollicité l'avis des Domaines et ce dernier a estimé le bien à 62 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente de la parcelle référencée AT 684 à 62 500€, hors frais notariaux devant rester à la charge des acquéreurs.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour et 6 abstentions (BOYER Lucien conseiller municipal - SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale - ROLLAND Alette conseillère municipale - DEURWEILHER Didier conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal) :

- **VALIDE** la cession du terrain de 623 m² référencé AT 684, à Monsieur et Madame HADJEE Younous, au prix de 62 500 €,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Pièces-Jointes : Courrier en date du 07 avril 2016, Monsieur et Madame HADJEE Younous - Extrait du plan communal - Avis du domaine

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

**Pour copie conforme
LE MAIRE**



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM04-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

DJEE HOUNOUS

Mardi 7 Avril 2016

DJEE FARIDA

A l'intention du

LOTISSEMENT

maire de La Plaine

RONNELLES

des PALHISTES

440 STANDRE

MR MARCO BOYER

92699358

92365488

Nous, soussigné, Mr et Mme

HADJEE Hounous & Farida, vous

faisons part par la présente, de notre

souhait d'acquiescer à l'achat le lot

684 d'une superficie de 623m² (au prix de

100€ le m²), située Rue Bouvier Delozier

au lieu-dit "LE BRAS CREUX", Section AT.

Vous souhaitant bonne réception et en

espérant une réponse favorable de votre

part, nous vous prions Mr Le Maire,

Le des Palmistes
Service Courrier

n° 2816

Arrivé le :

LE
COMMUNE DE LA PLAINE
SERVICE DES PALMISTES
LE 11/04/2016

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM04-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

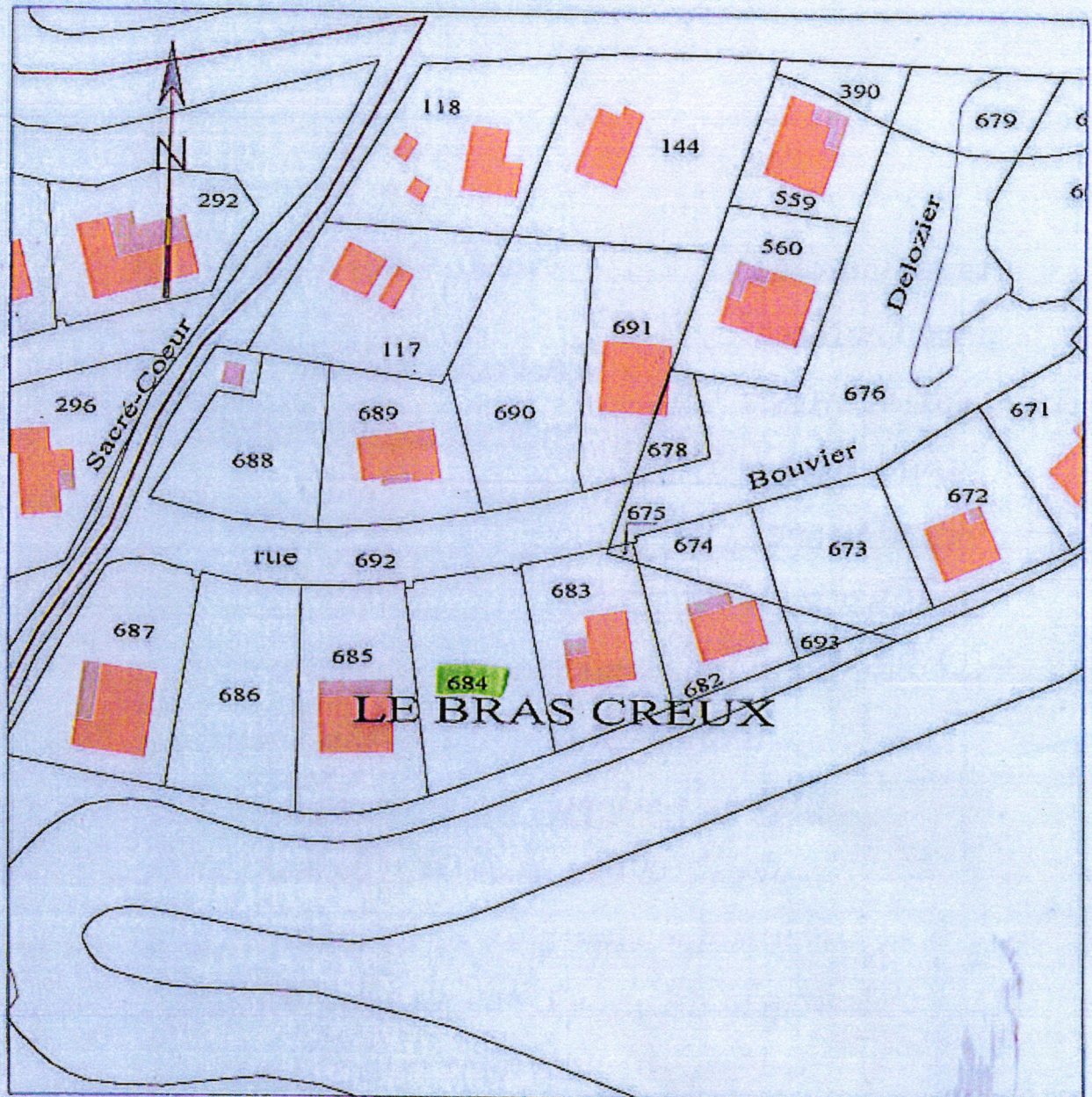
SERVICE DU PLAN

Section: AT

LA PLAINE- juin 2016

Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 8/10/2016
Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM04-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION
MISSIONS DOMANIALES
7 Avenue André Malraux CS 21015
97 744 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7307

AVIS DU DOMAINE

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 2016-406V0626
Affaire suivie par : L. SAVIRAYE
Téléphone : 02 62 94 05 85
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : Commune de La Plaine des Palmistes
- 2 Date de la consultation : Demande du 13/05/2016
Reçue le 19/05/2016
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession
- 4 Propriétaire présumé : Commune de La Plaine des Palmistes
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de LA PLAINE DES PALMISTES
Parcelle cadastrée AT n° 684 d'une contenance cadastrale de 622 m².
- 5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Eléments particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :
Au P.O.S. / P.L.U. : AUc
Au P.P.R. : B3
- 7 Situation locative : Bien évalué libre de toute occupation et location
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : **62 500 €**
- 11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières :

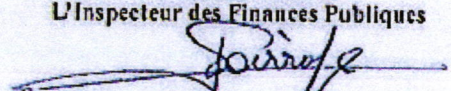
Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Saint-Denis, le 15 juin 2016

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de LA REUNION
L'Inspecteur des Finances Publiques


Lillian SAVIRAYE



LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX-HUIT AOUT
DEUX MILLE SEIZE

Affaire n°05-180816:

**Aménagement du carrefour RN3-CD 55-Rue Georges Lebeau /
Validation du projet et de la convention bipartite Région-
Commune**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 août 2016 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Procuration (s) : 05

Absent (s) : 03

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

L'an deux mille seize le dix-huit Août à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Sylvie PICARD 4^{me} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{me} adjoint - Georges GIRAUD conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel 1^{er} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Alette ROLLAND conseillère municipale à Lucien BOYER conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal.

Aménagement du carrefour RN3-CD 55-Rue Georges Lebeau / Validation du projet et de la convention bipartite Région-Commune

Il est rappelé au Conseil Municipal que depuis 2014 la Collectivité avait sollicité la Région Réunion sur des améliorations à apporter sur la RN3 dans la traversée de la Commune et cette dernière y avait répondu très favorablement. C'est ainsi qu'une première intervention a eu lieu fin 2014 pour la reprise de l'ouvrage sur la ravine Coutien et ensuite dans le secteur de la Pyramide avec des travaux de plus grande ampleur et notamment la réalisation d'un trottoir de la rue des Arums jusqu'au cimetière.

Afin d'anticiper sur l'intervention de la Région, en concertation et en accord avec elle, la Collectivité s'est engagée depuis deux ans dans des études de faisabilité afin d'étudier les meilleures solutions possibles pour sécuriser le trafic et rendre cette traversée de la Commune compatible avec les activités du village.

Aujourd'hui, après la réalisation des études de projet par la Commune pour l'aménagement du carrefour RN3-CD55-Rue Georges Lebeau et sa validation par le Conseil Municipal de février dernier, il s'agit de préciser les conditions de réalisation de cet aménagement, d'intérêt majeur pour la Commune, dont les travaux sont prévus pour octobre/novembre 2016 pour une durée de huit mois maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal un projet de convention qui est annexé à la présente et qui traduit les engagements de la Commune et ceux de la Région Réunion en vue de la réalisation de ces travaux. Cette convention est établie en application de la grille de financement pour la répartition des différentes catégories de travaux sur les RN et voiries connexes en traversée d'agglomération, approuvée par la Commission Permanente de la Région Réunion en date du 29 octobre 2013.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 21 voix pour, 4 oppositions (BOYER Lucien conseiller municipal - SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale - ROLLAND Alette conseillère municipale) et 1 abstention (GUERIN Jacques conseiller municipal) :

- **APPROUVE** le projet de convention de financement entre la Région et la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement avec la Région Réunion,
- **INSCRIT** au budget communal notre participation,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pièces-Jointes : Projet de convention de financement entre la Région et la commune - Répartition des dépenses

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM05-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016



Aménagement d'un carrefour giratoire RN3, CD55 et la rue Georges LEBEAU.

Projet de convention de financement entre la Région Réunion et la Commune de La Plaine des Palmistes

Convention n° REG/2016.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional de la Réunion en date du 29 octobre 2013 sur le financement des travaux sur RN et voiries connexes en traversées d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes **en date du** ,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional de la Réunion **en date du**

Il est convenu ce qui suit :

Entre les soussignés :

La Région Réunion, représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional, agissant en vertu de la décision de la commission permanente **du (date)**.

La Commune de La Plaine des Palmistes, représentée par Monsieur le Maire, agissant en vertu de la délibération **n° du conseil municipal du (date)**.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM05-180816-DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour but de préciser le principe de financement des travaux relatifs à l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN3, la RD 55 et la rue Georges Lebeau comprenant la chaussée, les trottoirs, les réseaux d'assainissement d'eaux pluviales, de FT et de l'éclairage public.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DE L'OPERATION

La Route Nationale 3 constituant l'alternative entre Saint Benoît et Saint Pierre en cas de fermeture de la RN1 dite « route du littoral » ou de coupure de la RN2 dite « route des laves » au Grand Brûlé connaît des dysfonctionnements importants en particulier dans la traversée de la Plaine des Palmistes et lors des week-ends et veilles des fêtes.

Malgré un trafic de 8500 véhicules/ jours (source 2015) sur la RN3 et 1500 véhicules/ jours sur la RD55 (source 2005), la traversée de ce secteur est dangereuse et nécessite des aménagements sécurisants.

La Région Réunion a proposé en concertation avec le Département et la Commune l'aménagement d'un carrefour giratoire légèrement décalé par rapport au carrefour existant pour permettre d'une part le raccordement avec la voie communale Georges Lebeau et d'autre part de pouvoir résoudre les problèmes hydrauliques récurrents sur ce secteur.

Par délibération n° du , le conseil municipal de La Plaine des Palmistes a approuvé le projet d'aménagement de ce carrefour ainsi que l'imputation de sa participation financière dans le budget d'investissement communal .

ARTICLE 3 : MAITRISE D'OUVRAGE – MAÎTRISE D'ŒUVRE CO-FINANCEMENT

3.1. Maîtrise d'ouvrage

La Région Réunion assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération ci-dessus décrite.

La Commune de La Plaine des Palmistes versera à la Région Réunion une participation financière dont le montant est calculé selon les principes exposés.

3.2. Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Régionale des Routes/Direction de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route de la Région Réunion.

3.3. Principes de financement

En application de la grille de financement pour la répartition des différentes catégories de travaux sur RN et voiries connexes en traversée d'agglomération approuvée par la Commission permanente du 29 octobre 2013, la répartition du montant des dépenses objet de la présente convention est détaillée dans l'annexe jointe, sur la base de l'estimation prévisionnelle valeur août 2016 des travaux soit 1 972 410 € HT(cf. détail en annexe).

1-Montant des dépenses prises en charge par la Région Réunion : **1 728 025 € HT**

2-Montant des dépenses prises en charge par la commune de La Plaine des Palmistes : **244 385 € HT**

Cependant, les commissions sectorielles du Conseil Régional en date du (date) ont validé le projet évalué à **montant € HT** sur la base du marché à bons de commande de travaux de renforcement de chaussées 2015/2019 pour les lots 9 et 10.

Pour sa part, la Région Réunion assurera le financement de toutes les études, les contrôles ainsi que toutes les dépenses annexes directement liées à l'opération et également le préfinancement de la totalité des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage.

3.4. Versement de la participation communale

Après exécution des travaux, le montant de la participation communale dont le principe de financement est défini à l'article 3.3 sera recalculé sur la base des quantités et des dépenses réelles effectuées et constatées.

La Commune versera à la Région la part préfinancée par la Région Réunion, déduction faite des dépenses réalisées sur cette opération par la Commune et aujourd'hui évaluées à 45 000 €, hors acquisitions foncières.

Au vu des états de dépenses établies par chacune des parties, à l'issue de l'arrêt des comptes en fin des travaux, un titre de recettes sera émis à l'encontre de la commune de La Plaine des Palmistes.

À titre indicatif, sauf aléas et imprévus, il est précisé que la fin des travaux est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2017; l'émission du titre interviendra au plus tôt au second semestre 2018.

3.5. Maîtrise foncière

Le Conseil Régional assurera pour son compte la maîtrise foncière nécessaire à l'opération: acquisitions foncières, autorisations d'occupations temporaires, transferts de domanialité.

3.6. Engagement particulier du maître d'ouvrage

La Région Réunion s'engage à informer le public sur le rôle financier de la Commune au titre de la présente convention, notamment lors de la réalisation des travaux. À ce titre, les panneaux de chantier devront faire apparaître les éléments suivants:

- le logo de la Région;
- le logo de la Commune;
- la nature des travaux concernés;
- le montant théorique de la participation communale apportée.

ARTICLE 4 : ENTRETIEN DES OUVRAGES

Pendant les travaux, toutes les dispositions seront prises par la Région Réunion pour assurer le fonctionnement des réseaux existants.

La prise en charge par la Commune de l'entretien des dépendances de la chaussée interviendra à la fin de la réception de la totalité des travaux. Il s'agira des réseau d'assainissement des eaux pluviales et d'éclairage public, des trottoirs y compris le mobilier urbain, les plantations, etc...).

La Région Réunion assurera uniquement l'entretien de la chaussée.

Elle s'engage à transmettre à la commune l'ensemble des plans de récolement et le DIUO en trois exemplaires (dont un reproductible) et sur support informatique et à fournir un plan d'alignement précisant les limites du domaine public routier des propriétés riveraines.

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, et qui n'aurait pu être résolu à l'amiable, sera porté devant le tribunal administratif de Saint Denis.

Convention établie en trois exemplaires originaux.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20160818-DCM05-180816- DE Date de télétransmission : 23/08/2016 Date de réception préfecture : 23/08/2016

Fait à, le

Pour la Région Réunion

Pour la Commune de la Plaine des Palmistes

PROJET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM05-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

Répartition des dépenses

Désignation des travaux (% de prise en charge)	Estimation Du poste	Montant HT Pour Région	Montant HT Pour Commune
Études (100 % Région)	76 200,00 €	76 200,00 €	0,00 €
Acquisitions foncières (100 % Région)	398 000,00 €	398 000,00 €	0,00 €
Travaux préparatoires (100 % Région)	141 070,00 €	141 070,00 €	0,00 €
Construction de la chaussée (100 % Région)	659 850,00 €	659 850,00 €	0,00 €
Exploitation-sécurité et déviations Inhérentes au chantier (100 % Région)	58 680,00 €	58 680,00 €	0,00 €
Signalisations (Hori + Verti + Dir.) (100 % Région)	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
Terrassements généraux (80 % Région & 20 % Commune)	20 400,00 €	16 320,00 €	4 080,00 €
Assainissement pluvial (80 % Région & 20 % Commune)	257 260,00 €	205 810,00 €	51 450,00 €
Aménagement riverains (80 % Région & 20 % Commune)	2 870,00 €	2 300,00 €	570,00 €
Plantations (30 % Région & 70 % Commune)	35 500,00 €	22 200,00 €	13 300,00 €
Éclairage urbain (30 % Région & 70 % Commune)	162 950,00 €	48 885,00 €	114 065,00 €
Mobilier urbain (30 % Région & 70 % Commune)	12 600,00 €	12 600,00 €	0,00 €
Trottoirs (30 % Région & 70 % Commune)	87 030,00 €	26 110,00 €	60 920,00 €
Montant HT	1 972 410,00 €	1 728 025,00 €	244 385,00 €
TVA 8,5 % en totalité Région	167 654,85 €	/	/
Montant TTC	2 140 064,85 €	/	/

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20160818-DCM05-180816-
 DE
 Date de télétransmission : 23/08/2016
 Date de réception préfecture : 23/08/2016



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX-HUIT AOÛT
DEUX MILLE SEIZE

Affaire n°06-180816 :

Compétence « Aménagement de l'espace communautaire » de la CIREST / Rajout de la mention « mise en œuvre et gestion d'un Système d'Informations Géographiques intercommunal »

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 août 2016 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Procuration (s) : 05

Absent (s) : 03

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

L'an deux mille seize le dix-huit août à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie PICARD 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Georges GIRAUD conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel 1^{er} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Alette ROLLAND conseillère municipale à Lucien BOYER conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM06-180816-
DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

**Compétence « Aménagement de l'espace communautaire » de la CIREST / Rajout de la mention
« mise en œuvre et gestion d'un Système d'Informations Géographiques intercommunal »**

La CIREST a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) en 2004 afin d'exploiter son patrimoine d'informations géographiques. Le SIG ainsi créé, met à disposition des services communautaires, des services communaux, des professionnels et des particuliers, différentes données géographiques liées notamment à l'aménagement du territoire, à l'économie ou encore à l'environnement.

Cet outil au service de l'aménagement du territoire permet à la CIREST d'exercer au mieux sa compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire, telle que figurant dans les statuts de 2001 de la Communauté.

Par délibération n°2016-C092 en date du 30 juin 2016, le Conseil Communautaire de la CIREST a adopté à l'unanimité la modification et précision de la compétence « aménagement de l'espace communautaire » de la Communauté d'Agglomération en ajoutant à cette dernière la mention « mise en œuvre et gestion d'un Système d'Informations Géographiques intercommunal ». Cette modification permet à la CIREST de faire figurer cet outil dans cette compétence.

Il vous est joint en annexe la délibération adoptée par la CIREST.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CIREST demande à la Commune de délibérer en termes concordants sous 3 mois suivant la notification de cette délibération afin que la modification de la compétence énoncée précédemment puisse être effective.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 21 voix pour et 5 abstentions (BOYER Lucien conseiller municipal - SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale - ROLLAND Alette conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal) :

- **VALIDE** les principes de la délibération ci-jointe,
- **APPROUVE** l'outil SIG au sein de la compétence aménagement de l'espace communautaire,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



**Pour copie conforme
LE MAIRE**

Marc Luc BOYER



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

□ SEANCE DU 30 JUIN 2016 □

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2016-C092 : PRECISION DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE »

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST : Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le : 24 juin 2016.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 50</p> <p>Nombre de membres</p> <p>Présents : 35 Représentés : 04 Absents : 11 Total des Votes : 39</p> <p>Pour le Président et par délégation Le Premier Vice-président</p> <p>Henri CHANE TEF</p>	<p>L'an deux mille seize, le 30 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.</p> <p>ETAIENT PRESENTS : Monsieur VIRAPOULLE Jean Paul, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur PAYET Ghislain, Madame WONG YIN KI Marie Andrée, Madame CHANE TO Marie Lise, Monsieur VIRAPOULLE Jean Marie, Madame NALATIPOULLE Liliane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Madame CANTALIA-TEGALI Nadège, Monsieur SOMARANDY Paul, Monsieur SAUTRON Jean Michel, Monsieur BOYER Mickaël, Madame MANGAR RAZEBASSIA Catherine, Monsieur RAMSAMY Jean Claude, Monsieur SINAMA Sydney, Monsieur BEDIER Joé, Madame BOYER Herwine, Monsieur PERRAULT Gérard, Madame CATHALA Monique, Monsieur HUET Daniel, Madame LAOUSSING Aurélie, Monsieur CHANE TEF Henri, Madame MOUNIAMA MOUNICAN Sylvaine, Monsieur JULIE Jean Luc, Monsieur CARITCHY Eric, Madame MARIMOUTOU-TACOUN Monique Madame BOULEVARD Géraldine, Monsieur MAMINDY PAJANY Bruno Monsieur GONTHIER Daniel, Madame ARZAL Sophie, Monsieur JEANSON Gilles, Madame MATACOINE Céline, Monsieur PERERA François, Monsieur FOUASSIN Stéphane</p> <p>ETAIENT ABSENTS : Monsieur FARI Alain, Madame SOABAHADINE Dalila, Madame TIPAKA Nadia, Madame VEE Josette, Madame HOUNG CHUI KIEN Rita, Monsieur FRUTEAU Jean Claude, Monsieur GIGAN Yves, Madame MEGARISSE Nadine, Monsieur DALLEL Tarek, Madame ELISABETH Karine, Monsieur MOREAU Mario</p> <p>A DONNE PROCURATION : Monsieur AQUILIMÉBA Alain a donné à Madame MARIMOUTOU-TACOUN Monique, Monsieur HOAREAU René a donné à Monsieur FOUASSIN Stéphane, Madame DORO Ghislaine a donné à Madame NALATIPOULLE Liliane, Monsieur VERGOZ a donné à Madame BOULEVARD Géraldine</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Madame LAOUSSING Aurélie qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20160630-2016-C092-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2016

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM06-180816-DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

AFFAIRE 2016-C092

PRECISION DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE »

Le Président informe que la Communauté d'Agglomération a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) en 2004, afin d'exploiter son patrimoine d'informations géographiques.

Et que le SIG est un outil de gestion du territoire et d'aide à la décision au service des politiques publiques. Il met à disposition des services communautaires, des services communaux, des professionnels et des particuliers différentes données géographiques liées notamment à l'aménagement du territoire, à l'économie ou encore à l'environnement.

Cet outil est au service de l'aménagement du territoire et nous permet d'exercer au mieux notre compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire, telle que figurant dans les statuts de 2001 de la Communauté.

Aujourd'hui, compte tenu du développement de son utilisation, le Président informe qu'il est nécessaire pour la Communauté d'Agglomération de préciser sa compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire, afin d'y faire figurer cet outil. A ce titre, il propose donc d'ajouter à cette compétence la mention « **Mise en œuvre et gestion d'un Système d'Informations Géographiques intercommunal** ».

Les missions rattachées du service seront les suivantes :

Concevoir et administrer le SIG :

- Mettre en œuvre des moyens techniques pour l'acquisition, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information géographique,
- Structurer, modéliser et intégrer les bases de données géographiques,
- Concevoir et administrer les productions cartographiques.

Produire et communiquer :

- Créer et installer des applicatifs métiers dans les services et les communes,
- Etablir des conventions, des actes d'engagements pour la mise à disposition et la diffusion de données géographiques,
- Assurer la mise en place de partenariats avec d'autres organismes publics pour l'échange et le partage de données,
- Concevoir des études, des analyses spatiales pour l'aide à la décision,
- Elaborer des prescriptions pour le développement et le suivi du SIG,
- Assurer l'évolution du contenu thématique du site web cartographique.

Assister les utilisateurs :

- Assister les services et les communes dans la saisie et la mise à jour de leurs informations géographiques,
- Conseiller et secondar pour la rédaction de cahier des charges (clauses techniques et spécifications fonctionnelles) liés au dossier géographique,

Accusé de réception en préfecture
974219740065-20160818-DCM06-180816-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2016

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM06-180816-DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016

- Accompagner et sensibiliser les utilisateurs dans leur apprentissage technique de la géomatique.

Le Président indique que chaque commune, membre de la CIREST est également appelée à délibérer en termes concordants sous trois mois, suivant la date de notification de la présente délibération sur la modification de la compétence énoncée, conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET DEPLACEMENTS

La Commission Aménagement et Déplacements qui s'est réunie le 27 juin 2016, a émis un **avis favorable**.

Aussi, le Président propose :

- de valider les termes du présent rapport,
- d'approuver l'ajout de l'outil SIG au sein de la compétence aménagement de l'espace communautaire,
- de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 30 juin 2016

Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20160630-2016-C092-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2016

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20160818-DCM06-180816-DE
Date de télétransmission : 23/08/2016
Date de réception préfecture : 23/08/2016